

de la gare, la rue de Bailleul où demeurent ses parents, c'est un rugissement dans l'assistance, un bond de toute cette masse orléanaise, vers la rue où Louise Matoret, toute souriante, très rouge, s'en va entre deux genâmes, ses regards-cors.

Nous voilà rue de Bailleul, une petite rue à double-croisement de rues. Les gendarmes ont peine à frayer un passage dans la foule, qui est presque sympathique, qui rit, qui sourit, et semble de la meilleure humeur du monde.

Sur le seuil d'une vieille et basse maisonnette, voici également une vieille femme qui a des larmes ruisselantes sur la figure, qui a dans ses bras Louise Matoret, dans un grand cri : « Maman ! » vient s'écrouler en pleurant.

La porte de la maisonnette se referme sur ses étreintes. Les gendarmes font le salut militaire, pivotent et s'en vont... Dans la maison close et fermée au verrou, Louise Matoret est libre !

Chez la « Petite Fée »

Ce matin, je me suis acheminé vers la petite route, aux pavés négligés qui grimpe dans les bois de la gare vers la campagne, vers cette rue de Bailleul où Louise Matoret a dormi, pour la première fois depuis deux ans et demi, du sommeil de la liberté.

Je heurte à la cloquée noireâtre, demeure de très humbles gens, devant laquelle les commodes du quartier sont réunies, appuyées sur leurs balais et causant avec animation.

On m'ouvre et l'on m'introduit dans une petite chambre où, à face, me voici avec Louise Matoret.

Une figure de poupée très rouge, deux yeux qui me sourient et les cheveux tout embroussaillés et humides, où Louise promène un peigne de fer, d'une main qui s'agite à travers ses cheveux.

« Tiens, bonjour, vous voilà ? C'est Louise qui a reconnu le journaliste qui a suivi tous les débats du procès, et qui rit avec une gaieté d'enfant, de me voir déjà chez elle.

Je la félicite de sa libération. C'est l'usage. Sa main, débarrassée promptement du peigne, se redresse comme sa chevelure de soie, se frotte à un ohignon rapide, puis se tend vers moi.

« Ça va, très doucement, m'entraîne vers une chaise, elle s'assied tout proche. Nous voilà les meilleurs amis du monde !

« Vous pensez si je suis contente, comment-elle, d'être revenue ici. C'est dur, mais ça va, la prison cellulaire, et pour moi qui n'avait rien fait...

« Vous ne vous êtes pas amusés hier au procès ? Oh ! je n'ai rien vu, mais moi non plus, je ne trouvais pas ça drôle. J'aurais peut-être même préféré être à votre place, qu'avec tous ces gendarmes. Avez-vous vu combien il y en avait... »

« Et si je la laissais continuer, elle me raconterait comme ça toute la matinée des histoires futiles, légères, comme une fillette qui joue à cacher...

« Je lâche la question dure. Ça me fait de la peine de troubler ma « camarade » d'un souvenir terrible, mais enfin, mon métier le veut.

« Et Abel ?
« Oh ! il m'en fonce pas mal, l'Abel ! — (Iris éternelle, trop même) — Je n'ai plus voulu le voir, je suis bien contente de l'oublier. C'est fini, oui, fini...
« Seulement, ça me sourit, ça me réjouit. Sa bouche toute petite semble s'attrister comme un fleur qui se ferme à la pluie...
« C'était un être d'élite, tout de même. Et il écrivait si bien, héin, vous savez, ses lettres, et moi j'écrivais quand on était en prison à Béthune...
« Il disait les choses si bien !
« Vous savez, c'est tout... »

LETTRE D'AMOUR DU BANDIT ABEL

« MA BIEN CHÈRE PETITE LOUISE,
« Comme s'il avait des ailes, moi cour s'en aller vers toi. Si tu savais comme je suis triste d'être séparé de toi, ma petite fée, je songe à ton gentil visage toute la journée et la nuit encore, tu m'apparais dans mes rêves malheureux, pour me sourire, jamais mis tout mon bonheur de ma vie en toi et tous les bouillonnements de mon sang étaient pour toi dont j'étais fou, et c'est pour toi que j'en suis arrivé ici. Mais je ne t'en veux pas, car tu restes toujours dans le ciel bien de mon rêve. Jusqu'à la dernière minute, je serai ton esclave et tu seras ma maîtresse de mon cœur enchaîné par tes charmes...
« Quand je ne serai plus là, tu devras, pour tout l'amour que j'ai eu pour toi, ma petite Louise, me garder une place dans ton cœur et ne pas trop t'occuper. Comme ça, je mourrai loin de toi moins triste et moins malheureux. Tu devras m'écrire, car ma vie est si désolée ici dans mon chagrin...
« Ton amant à la mort pour la vie.
« ABEL »

Redonner une autre vie...

« Je rends la lettre à Louise qui la cache vite parce que voici sa mère. La pauvre vieille, aux yeux cernés par les larmes, ne veut plus entendre parler d'Abel, ni de tout ce qui fut le mauvais cauchemar de ces dernières semaines...
« On a bien souffert, monsieur, mais c'est fini, n'est-ce pas, Louise ?

« OUI, MAMAN, JE TE LE JURE. C'est oublié...
« Et la mère frémit vers ses travaux ménagers. Elle sort de l'humide petite chambre où Louise se penche vers moi et me cause encore d'Abel :
« Il n'est pas beaucoup chargé. Ils ont tout mis sur son dos. Mais moi, je suis bien que ça n'est pas vrai. Ah ! il n'est pas méchant, pas méchant de mort ! Il t'a fait à plusieurs fois. Enfin, j'ai dit ce que je pouvais devant les juges, ce que je savais, veux-tu dire... »

« Et qu'allez-vous faire, maintenant ?
« ELLE. — « Je vais rester ici, m'occuper un peu de la maison. Je m'occuperai un peu aux champs, ça va être la moisson. C'est si bon de ne plus être en prison. Je songerai à me placer, dans un an, quand on aura oublié toutes ces histoires... »
« Pensez-vous qu'Abel seiche qu'il va être exécuté ?
« ELLE. — « Oh ! il sait bien qu'il ne le sera pas !
« Mais si, il sera...
« ELLE (avec un sursaut d'épouvante). — « Vous n'avez pas dit, Mon Dieu, ce qu'il a dit ? Que j'ai donc de la peine d'avoir fait ce que j'ai fait ? Ne va-t-elle pas pleurer ?
« Mais non, elle se rassaisit, elle passe la main sur son front, pour chasser une douloureuse hallucination...
« ELLE. — « Bah ! il y a bien mérité. Moi, je m'en fiche, je vous l'ai dit et je ne demande qu'à recommencer une autre vie et ne plus entendre parler de ce temps-là...
« Sa mère arrive ?
« Louise, nous avons été si malheureux, va. Mais Louise s'est mise à genoux près du petit enfant d'une voisine qui vient d'entrer. Elle tripote les petites mains du bambin et lui sourit et me sourit...
« Elle est redevenue toute heureuse et recommence son babillage. Je n'ai plus le cœur de lui briser sa gaieté. Allons-nous-en. Louise me serre la main comme à un vieil ami, me remercie d'être venu et je sens dans le frémissement de sa main, toute la griserie facile de ce corps de petite bête curieuse, tout le vertige qui lui fait prendre à l'approche du mal aventureux, hérité de son père, tout ce qu'elle garde au profond d'elle un souvenir étrangement délicieux...
« Je reprends la rue de Bailleul, avec des larmes dans les yeux, et de chaque côté, des appels de marchands de légumes...
« La vie est là, Louise, sur le seuil, la honte de ses mains, et en me retournant, je vois encore, dans son moi, ses grands yeux étincelants où se mirent passionnément les rayons lumineux du bandit condamné à mort...
« ALEX WILL »

« OUI, MAMAN, JE TE LE JURE. C'est oublié...
« Et la mère frémit vers ses travaux ménagers. Elle sort de l'humide petite chambre où Louise se penche vers moi et me cause encore d'Abel :
« Il n'est pas beaucoup chargé. Ils ont tout mis sur son dos. Mais moi, je suis bien que ça n'est pas vrai. Ah ! il n'est pas méchant, pas méchant de mort ! Il t'a fait à plusieurs fois. Enfin, j'ai dit ce que je pouvais devant les juges, ce que je savais, veux-tu dire... »

« Et qu'allez-vous faire, maintenant ?
« ELLE. — « Je vais rester ici, m'occuper un peu de la maison. Je m'occuperai un peu aux champs, ça va être la moisson. C'est si bon de ne plus être en prison. Je songerai à me placer, dans un an, quand on aura oublié toutes ces histoires... »
« Pensez-vous qu'Abel seiche qu'il va être exécuté ?
« ELLE. — « Oh ! il sait bien qu'il ne le sera pas !
« Mais si, il sera...
« ELLE (avec un sursaut d'épouvante). — « Vous n'avez pas dit, Mon Dieu, ce qu'il a dit ? Que j'ai donc de la peine d'avoir fait ce que j'ai fait ? Ne va-t-elle pas pleurer ?
« Mais non, elle se rassaisit, elle passe la main sur son front, pour chasser une douloureuse hallucination...
« ELLE. — « Bah ! il y a bien mérité. Moi, je m'en fiche, je vous l'ai dit et je ne demande qu'à recommencer une autre vie et ne plus entendre parler de ce temps-là...
« Sa mère arrive ?
« Louise, nous avons été si malheureux, va. Mais Louise s'est mise à genoux près du petit enfant d'une voisine qui vient d'entrer. Elle tripote les petites mains du bambin et lui sourit et me sourit...
« Elle est redevenue toute heureuse et recommence son babillage. Je n'ai plus le cœur de lui briser sa gaieté. Allons-nous-en. Louise me serre la main comme à un vieil ami, me remercie d'être venu et je sens dans le frémissement de sa main, toute la griserie facile de ce corps de petite bête curieuse, tout le vertige qui lui fait prendre à l'approche du mal aventureux, hérité de son père, tout ce qu'elle garde au profond d'elle un souvenir étrangement délicieux...
« Je reprends la rue de Bailleul, avec des larmes dans les yeux, et de chaque côté, des appels de marchands de légumes...
« La vie est là, Louise, sur le seuil, la honte de ses mains, et en me retournant, je vois encore, dans son moi, ses grands yeux étincelants où se mirent passionnément les rayons lumineux du bandit condamné à mort...
« ALEX WILL »

AUX ASSISES DE LA SEINE

M. Charles Humbert
contre le « Matin »

ON ENTEND DE NOUVEAUX TÉMOINS
Paris, 27 juin. — La troisième audience est ouverte à midi. L'assistance est aussi nombreuse qu'aux deux premières. Le défendeur Durand, condamné à cinq ans de prison, a été pendant quelques mois à la tête de la « Libre Parole ».

« Je tennais M. Humbert depuis dix-huit mois environ. Il était alors député de Verdun. J'y commandais alors une division. J'ai lu tous les articles qu'il a écrits, soit comme député, soit comme journaliste, et je ne me suis pas toujours senti d'accord avec lui. Même il a écrit beaucoup de ces articles que j'aurais signés de mes deux mains... »

« M. Humbert a été arrêté par moi à la suite d'une accusation de complicité avec Coudy ?
« Le témoin. — Je ne connais rien de ces affaires...
« Et après une courte escarmouche entre M. Laboulaye et M. Humbert, le chef du service pénitentiaire au « Matin », est introduit...
« M. Humbert me demande si la bonne foi du « Matin » est entière quand il dit que M. Humbert a été mêlé aux affaires Rochette. Mais cela se désait dans tous les milieux parlementaires, dans tous les couloirs de la Chambre, et c'est dit aussi, lorsque M. Rochette fut arrêté, que cette arrestation mettait fin au projet que poursuivait M. Humbert de créer un grand journal politique. La chose me fut confiée notamment par une haute personnalité politique. Ce journal devait s'appeler... »

« M. Laboulaye, doyen de la faculté des lettres de Caen parle de M. Humbert, qui a connu personnellement Coudy, et fait son éloge...
« M. Paisant. — Savez-vous qui lui avait fait obtenir cette perception ?
« Le témoin. — C'est M. Humbert...
« M. Paisant. — Sachez-le donc, il la devait à M. Bismarck-Vaillat !
« M. Humbert (avec vivacité). — Et à bien d'autres !
« M. Paisant. — Qui sont ?

« M. Humbert. — M. Saraut, M. Calmette, M. Waldick-Rousseau...
« M. Paisant. — Oh ! celui-là ne vous contredira pas, il est mort ! Faites donc venir les autres !... Mais M. Bismarck-Vaillat vous répondra...
« L'incident étant clos, le général Cramer est appelé et à la demande de M. Laboulaye, le témoin dit ce qu'il pense de la loyauté et de l'impartialité de M. Ch. Humbert, vaillant officier et bon patriote...
« Un nouvel incident va suivre, qui sera des plus vifs. Il sera amorcé par une question de M. Paisant...
« M. Paisant. — Vous faites partie, général, d'un comité technique. Sur ces comités, M. Humbert a écrit entre autres choses que nous ne cessons de faire mention d'un particularisme si étroit, au service de ses mesquines jalousies qu'ils privent le pays de concours et d'avantages précieux. Que pensez-vous de cette appréciation de M. Humbert ?
« Le témoin. — C'est là une question à laquelle je ne saurais répondre, car vous semblez vouloir obtenir de moi des renseignements confidentiels que je ne puis donner...
« M. Humbert (se dressant). — Pour la seconde fois, maître Paisant, je vous dis que vous mentez...
« M. Paisant. — Nous pourrions nous retrouver si, ailleurs, vous me répétez ces paroles. Mais lui, qui a la charge d'intérêts qui ne sont pas ceux, je ne perdrai rien de mon sang-froid...
« La barre se succèdent les généraux Cramer, Vaillat et Gallot, qui font tous l'éloge de M. Humbert...
« Déposition de M. Camille Pelletan
« M. Camille PELLETAN vient ensuite ?
« Lorsque, déclare M. Camille Pelletan, répondant à une question de M. Paisant, le général André, après le général de Gallot, prit le département de la guerre, avec la mission de défendre la République contre un complot militaire qui se continuait, mais après avoir fait écarter les généraux Cramer, Vaillat et Gallot, je lui recommandai le capitaine Humbert. Et le capitaine Humbert s'associa à l'œuvre entreprise de salut et de salut public...
« Vous me parlez « fiches ». Peut-être serait-il bon de s'entendre sur ce mot. S'il s'agit, par « fiches », de renseignements pris et fournis sur des officiers au moment où la République était menacée par un complot militaire et réactionnaire, eh bien, je dois déclarer que M. Humbert a participé à cette œuvre de défense nécessaire. Navisons-nous, après avoir fait écarter les généraux Cramer, Vaillat et Gallot, que nous n'avons pas eu de renseignements sur les officiers qui nous procuraient quelques renseignements de cet ordre sur certains officiers de cavalerie, renseignements que je transmis à mon collègue de la guerre...
« M. PELLETAN ajoute, ce qui provoque des rires dans la salle :
« Je n'eus pas à faire un semblable travail pour la marine. Aurais-je en effet confié à un réactionnaire les vaisseaux constituant l'escadre du Nord, que je n'aurais pas à craindre qu'il vint, à bord de son vaisseau amiral, bombarder de la place de la Concorde le ministère de la marine !
« En somme, notre devoir de défense républicaine était de faire ce que nous avons fait, et M. Humbert nous a aidés...
« Je dois ajouter, en ce qui concerne les renseignements fournis par le Grand-Orient, amiral, bombardier de la place de la Concorde, que M. Humbert et un autre officier du cabinet...
« M. HUMBERT. — J'ai été en effet partisan de recueillir tous les renseignements qui pouvaient être utiles, aussi bien sur les conditions de recrutement des officiers, que sur les conditions de leur avancement. Mais je me suis toujours élevé contre le bill anonyme, et il en est parvenu au ministère...
« M. Camille PELLETAN. — La lettre anonyme est en effet abominable et une source plutôt fâcheuse de renseignements. Mais elle peut donner lieu à l'arrestation d'une enquête utile. Quant aux « fiches », elles ont été utiles. Quant aux « fiches », elles ont été utiles. Quant aux « fiches », elles ont été utiles... »

« On entend divers autres témoins notamment des officiers qui font l'éloge de M. Humbert, puis l'audience est renvoyée à jeudi... »

Les salaires en Allemagne et en Angleterre

Londres, 27 juin. — Le ministre du Commerce publie aujourd'hui un « Livre Jaune » extrêmement important de 550 pages, donnant les résultats d'une étude approfondie sur les conditions de la classe ouvrière en Allemagne avec une comparaison des salaires, des heures de travail, des prix des foyers des ouvriers habituels dans les deux pays, la conclusion de l'ensemble de l'enquête est exposée comme suit :
« Les résultats généraux de la comparaison démontrent que, dans les villes d'Allemagne, les ouvriers des principales professions reçoivent un salaire inférieur d'environ 17 % à celui des ouvriers anglais correspondants, et cela pour une durée de travail hebdomadaire supérieure d'environ 10 %...
« En d'autres termes, le salaire par heure est environ les trois quarts seulement des salaires anglais pour un même travail, malgré le fait que les prix du foyer, du chauffage, de la nourriture sont de 15 % supérieurs, pour un même genre de vie... »

« par le Procureur de la République et le chef de la Sûreté...
« Très bien ! Je vais alors me rendre au Cosmopolitan... Mais j'oublie absolument le nom de son maître... Hier j'ai vu juste à l'heure, dans le Cosmopolitan, un affaire qui s'est dénoué au poste de l'Opéra...
« Ah ! parfaitement... je suis, dit le secrétaire en souriant... Vous êtes monsieur Gaston de Money ?
« Oui, monsieur !
« Nous avons un rapport...
« Le secrétaire ouvrit un dossier...
« Il en tira une feuille qu'il parcourut rapidement...
« En effet, cela se passait à minuit et demi, à l'heure où le sous-brigadier Duvivier était de service...
« Vous plairait-il de me donner lecture de ce rapport ?
« Parfaitement ! répondit le secrétaire...
« En deux pages d'un style filandreuse et embarrassé, le sous-brigadier Duvivier expliquait qu'il avait été appelé à l'Opéra, où il allait prendre le service, il avait trouvé au poste le sieur de Money, accompagné d'une dame...
« Ce dernier avait émis la prétention de faire arrêter et retenir au poste un sieur Konig, lequel n'était autre que le sieur de Money, qui avait payé une addition au café de la Paix...
« Comme le sieur de Money insistait, il s'éleva dans l'obligation, lui, sous-brigadier, de répondre :
« Je connais mon métier, monsieur, et je n'ai rien de mieux à offrir que de vous le faire...
« Puis, comme en somme, la note était acquiescée, le sieur Konig, qui avait été arrêté, fut relâché et déclaré demeurant 44, rue de Trévise, hôtel de la Havane, il avait renvoyé plaignant et prévenu...
« Le rapport se terminait ainsi :
« Le sieur Louis Henry, étant au Café de la Paix, m'a déclaré qu'il avait été témoin de la scène qui s'est passée au Café de la Paix, et qu'il avait vu le sieur de Money, qui avait payé une addition au café de la Paix... »

Les troubles de Téhéran

Le calme est loin d'être rétabli. — Le Chah explique dans une proclamation les raisons de son coup d'Etat.
Londres, 27 juin. — Le Chah a lancé une proclamation plaignant la Perse sous le régime de la loi martiale...
Le colonel Liakhof est nommé commandant en chef, et pleins pouvoirs lui sont accordés pour agir vigoureusement envers la population. Les rassemblements sont interdits ; il est interdit, sous peine de mort, de posséder ou de porter des armes. Les cosaques font des patrouilles dans les rues. Les bazars ont été ouverts de force hier, mais aucune transaction n'a pu avoir lieu. Les troupes ont pillé les boutiques. Plusieurs députés sont retenus prisonniers, enchaînés dans le camp royal. Le ministre des finances et sa famille sont réfugiés à la légation d'Italie...
Les télégrammes de province sont soumis à une censure rigoureuse...
La lutte continue à Tabriz entre réactionnaires et conservateurs. Le gouverneur de la ville s'est réfugié au consulat de Russie...
C'est le colonel Liakhof qui a fait tirer mardi le premier coup de canon contre la mosquée, qui était défendue par six cents nationalistes. Les pertes des cosaques ont été beaucoup plus fortes qu'on ne l'avait annoncé tout d'abord...
DISSOLUTION DES CHAMBRES
Le chah lance aujourd'hui dimanche un firman dissolvant le Medjlis et fixant la date des élections pour la constitution d'un second Medjlis et d'un Sénat. Le chah ouvrira personnellement ses Assemblées d'ici à trois mois en grande cérémonie...
Le chah a donné aux représentants de la Russie et de l'Angleterre l'assurance de son intention de ne reprendre aucune des concessions faites au peuple par son prédécesseur ou par lui-même...
La province est calme...
Une amnistie générale a été proclamée. Trois personnes seulement en seront exceptées...
Les personnes qui se sont réfugiées dans les légations ne courent aucun danger...
Le peuple commence à se rallier au chah...
LA PROCLAMATION DU CHAH
Paris, 27 juin. — Le ministre de Perse à Paris a reçu, vers 10 heures, la proclamation du chah de Perse vient d'adresser à son peuple...
En voici un extrait :
« Tout le monde a pu voir que d'innombrables adjuvants (Clubs politiques) sans règlement se constituaient et s'imposaient avec insistance dans les affaires administratives du pays...
« Il était ainsi devenu impossible au gouvernement d'assurer la marche des affaires, dont ces groupes s'étaient emparés et qu'ils prétendaient discuter et régler à leur guise ce qui pouvait produire comme conséquence un désordre complet et mettre le pays en face de grandes difficultés...
« D'autre part, la presse et les orateurs par leurs attaques incessantes et leurs injures rendaient la situation encore plus compliquée... »

L'ASSASSINAT DE M. REMY

Le roulier aurait été assassiné parce qu'il aurait surpris le secret de républiques étrangères de Munich.
Paris, 27 juin. — L'arrestation du maître d'hôtel Renard, que nous avons annoncé hier n'a pas encore complètement dissipé le mystère qui planait sur le drame de la rue de la Pépinière. Les magistrats sont sur la piste des assassins. Ils tiennent assurément un dossier complet, sinon l'auteur principal. Mais on soupçonne plusieurs autres noms et le maître d'hôtel Renard, la personnalité de Renard, les aveux qu'il a faits au sujet de l'instruction concernant sa moralité et ses passions natures, tout indique que l'on découvrira des choses extraordinaires dans cette affaire dont le vol n'a pas été le mobile. Voici sur le rôle de Renard dans la maison certains détails qui fortifient l'opinion que nous émettons au début...
Le maître d'hôtel
Pierre Renard, âgé de 48 ans, est originaire de Sancerre (Cher). Il est marié et père de deux enfants : une fille de huit ans et un garçon de douze ans...
M. Renard était un garçon autoritaire. Il avait dix-huit mois qu'il était au service de M. Remy...
Sa dignité de maître d'hôtel qui recevait directement les ordres d'en haut lui faisait transmettre en bas avec une certaine morgue. Tous les domestiques plaient sous lui, jusqu'à son jour où, les devoirs, ils se précipitaient à son service...
C'est pourquoi la domesticité n'avait pas de peine à se laisser aller à l'insulte, à l'insulte, à l'insulte...
M. Remy avait un appartement dans la maison. Il n'y a que Courtois qui ait réussi à pénétrer et à demeurer dans son appartement. Et l'on ne sait pourquoi ni comment Car et Renard avaient des exigences colossales. Courtois les avait suivies. Sans doute il y avait gagné de ne pas perdre sa place...
Donc, M. Renard est l'assassin et pré-

LES AFFAIRES DU MAROC

UNDE LETTRE DE MOULAY-HAFID
Berlin, 27 juin. — L'organe officieux des haïdins à Berlin, la « Deutsche Marokko Correspondenz », annonce que l'envoyé de Moulay Hafid est arrivé à ses envoyés à Berlin qui l'ont porté à la connaissance du ministère des affaires étrangères allemand...
Dans cette lettre, Moulay Hafid annonce son entrée à Fez...
« Le calme et la sécurité règnent à Fez, comme dans tous les territoires que j'ai traversés, écrit Moulay Hafid. Le contentement est général au sujet du nouveau état de choses. L'ordre règne dans l'administration. J'ai institué dans tous les districts du pays des gouverneurs qui exercent en mon nom l'autorité. Le commerce reprend son cours normal. Les vivres et toutes les autres nécessités de la vie sont en grande quantité et à des prix modérés. Le Maroc tout entier est pour moi et pour mon gouvernement, parce que nous sommes sur la bonne voie pour développer, avec l'aide de Dieu, la prospérité du pays... »
« Vous portez un grand succès à la connaissance du gouvernement de l'Empereur allemand et de son illustre chancelier, ainsi que du peuple allemand. A la suite de ces succès, nous comptons sur l'appui de l'Allemagne en vue du rétablissement d'un état de choses normal au Maroc, et sur de bonnes relations entre nos deux nations... »
Les délégués ont demandé au gouvernement allemand une réponse, et lui ont fait savoir qu'ils pensent repartir d'ici quelques jours pour le Maroc...
DANS LE SUD ORANAIS
Un courrier attaqué. — Quatre morts. — Formation d'une nouvelle horde.
Oran, 27 juin. — Un de nos courriers a été attaqué par des pillards au moment où il se rendait de Béchar à Taghit...
L'attaque a eu lieu près de Manoussar, au lieu dit Gezen-el-Abba. Les pillards nous ont tué quatre cavaliers et ont enlevé des sacs contenant des dépêches...
Immédiatement prévenu, le commandant d'armes du poste de Béchar a envoyé un groupe de Sahariens à la poursuite de la bande, après laquelle a été également lancé un groupe franc de Taghit...
Oran, 27 juin. — Les autorités militaires viennent d'être informées par dépêche de l'Extrême Sud, qu'une nouvelle horde, forte de 6.000 combattants, est en formation dans le Taghit ; elle aurait pour but d'occuper le territoire de Bou-Anan, occupé aujourd'hui par nos troupes...
Dès que le général Lyautey eut connaissance de cette information, il fit diriger sur les deux postes de Bou-Anan et de Bou-Denis, d'importants approvisionnements ; des mesures sont rapidement prises pour renforcer ces deux postes, les cas échéant...
La garnison de Bou-Anan est de onze cents hommes ; celle de Bou-Denis de quinze cents...
Les préparatifs nécessaires sont faits pour recevoir la horde et nous sommes actuellement à l'abri de toute surprise... »

LES TROUBLES DE TÉHÉRAN

Le calme est loin d'être rétabli. — Le Chah explique dans une proclamation les raisons de son coup d'Etat.
Londres, 27 juin. — Le Chah a lancé une proclamation plaignant la Perse sous le régime de la loi martiale...
Le colonel Liakhof est nommé commandant en chef, et pleins pouvoirs lui sont accordés pour agir vigoureusement envers la population. Les rassemblements sont interdits ; il est interdit, sous peine de mort, de posséder ou de porter des armes. Les cosaques font des patrouilles dans les rues. Les bazars ont été ouverts de force hier, mais aucune transaction n'a pu avoir lieu. Les troupes ont pillé les boutiques. Plusieurs députés sont retenus prisonniers, enchaînés dans le camp royal. Le ministre des finances et sa famille sont réfugiés à la légation d'Italie...
Les télégrammes de province sont soumis à une censure rigoureuse...
La lutte continue à Tabriz entre réactionnaires et conservateurs. Le gouverneur de la ville s'est réfugié au consulat de Russie...
C'est le colonel Liakhof qui a fait tirer mardi le premier coup de canon contre la mosquée, qui était défendue par six cents nationalistes. Les pertes des cosaques ont été beaucoup plus fortes qu'on ne l'avait annoncé tout d'abord...
DISSOLUTION DES CHAMBRES
Le chah lance aujourd'hui dimanche un firman dissolvant le Medjlis et fixant la date des élections pour la constitution d'un second Medjlis et d'un Sénat. Le chah ouvrira personnellement ses Assemblées d'ici à trois mois en grande cérémonie...
Le chah a donné aux représentants de la Russie et de l'Angleterre l'assurance de son intention de ne reprendre aucune des concessions faites au peuple par son prédécesseur ou par lui-même...
La province est calme...
Une amnistie générale a été proclamée. Trois personnes seulement en seront exceptées...
Les personnes qui se sont réfugiées dans les légations ne courent aucun danger...
Le peuple commence à se rallier au chah...
LA PROCLAMATION DU CHAH
Paris, 27 juin. — Le ministre de Perse à Paris a reçu, vers 10 heures, la proclamation du chah de Perse vient d'adresser à son peuple...
En voici un extrait :
« Tout le monde a pu voir que d'innombrables adjuvants (Clubs politiques) sans règlement se constituaient et s'imposaient avec insistance dans les affaires administratives du pays...
« Il était ainsi devenu impossible au gouvernement d'assurer la marche des affaires, dont ces groupes s'étaient emparés et qu'ils prétendaient discuter et régler à leur guise ce qui pouvait produire comme conséquence un désordre complet et mettre le pays en face de grandes difficultés...
« D'autre part, la presse et les orateurs par leurs attaques incessantes et leurs injures rendaient la situation encore plus compliquée... »

LES ASSISES DE LA SEINE

M. Charles Humbert
contre le « Matin »

ON ENTEND DE NOUVEAUX TÉMOINS
Paris, 27 juin. — La troisième audience est ouverte à midi. L'assistance est aussi nombreuse qu'aux deux premières. Le défendeur Durand, condamné à cinq ans de prison, a été pendant quelques mois à la tête de la « Libre Parole ».

« Je tennais M. Humbert depuis dix-huit mois environ. Il était alors député de Verdun. J'y commandais alors une division. J'ai lu tous les articles qu'il a écrits, soit comme député, soit comme journaliste, et je ne me suis pas toujours senti d'accord avec lui. Même il a écrit beaucoup de ces articles que j'aurais signés de mes deux mains... »

« M. Humbert a été arrêté par moi à la suite d'une accusation de complicité avec Coudy ?
« Le témoin. — Je ne connais rien de ces affaires...
« Et après une courte escarmouche entre M. Laboulaye et M. Humbert, le chef du service pénitentiaire au « Matin », est introduit...
« M. Humbert me demande si la bonne foi du « Matin » est entière quand il dit que M. Humbert a été mêlé aux affaires Rochette. Mais cela se désait dans tous les milieux parlementaires, dans tous les couloirs de la Chambre, et c'est dit aussi, lorsque M. Rochette fut arrêté, que cette arrestation mettait fin au projet que poursuivait M. Humbert de créer un grand journal politique. La chose me fut confiée notamment par une haute personnalité politique. Ce journal devait s'appeler... »

« M. Laboulaye, doyen de la faculté des lettres de Caen parle de M. Humbert, qui a connu personnellement Coudy, et fait son éloge...
« M. Paisant. — Savez-vous qui lui avait fait obtenir cette perception ?
« Le témoin. — C'est M. Humbert...
« M. Paisant. — Sachez-le donc, il la devait à M. Bismarck-Vaillat !
« M. Humbert (avec vivacité). — Et à bien d'autres !
« M. Paisant. — Qui sont ?

« M. Humbert. — M. Saraut, M. Calmette, M. Waldick-Rousseau...
« M. Paisant. — Oh ! celui-là ne vous contredira pas, il est mort ! Faites donc venir les autres !... Mais M. Bismarck-Vaillat vous répondra...
« L'incident étant clos, le général Cramer est appelé et à la demande de M. Laboulaye, le témoin dit ce qu'il pense de la loyauté et de l'impartialité de M. Ch. Humbert, vaillant officier et bon patriote...
« Un nouvel incident va suivre, qui sera des plus vifs. Il sera amorcé par une question de M. Paisant...
« M. Paisant. — Vous faites partie, général, d'un comité technique. Sur ces comités, M. Humbert a écrit entre autres choses que nous ne cessons de faire mention d'un particularisme si étroit, au service de ses mesquines jalousies qu'ils privent le pays de concours et d'avantages précieux. Que pensez-vous de cette appréciation de M. Humbert ?
« Le témoin. — C'est là une question à laquelle je ne saurais répondre, car vous semblez vouloir obtenir de moi des renseignements confidentiels que je ne puis donner...
« M. Humbert (se dressant). — Pour la seconde fois, maître Paisant, je vous dis que vous mentez...
« M. Paisant. — Nous pourrions nous retrouver si, ailleurs, vous me répétez ces paroles. Mais lui, qui a la charge d'intérêts qui ne sont pas ceux, je ne perdrai rien de mon sang-froid...
« La barre se succèdent les généraux Cramer, Vaillat et Gallot, qui font tous l'éloge de M. Humbert...
« Déposition de M. Camille Pelletan
« M. Camille PELLETAN vient ensuite ?
« Lorsque, déclare M. Camille Pelletan, répondant à une question de M. Paisant, le général André, après le général de Gallot, prit le département de la guerre, avec la mission de défendre la République contre un complot militaire qui se continuait, mais après avoir fait écarter les généraux Cramer, Vaillat et Gallot, je lui recommandai le capitaine Humbert. Et le capitaine Humbert s'associa à l'œuvre entreprise de salut et de salut public...
« Vous me parlez « fiches ». Peut-être serait-il bon de s'entendre sur ce mot. S'il s'agit, par « fiches », de renseignements pris et fournis sur des officiers au moment où la République était menacée par un complot militaire et réactionnaire, eh bien, je dois déclarer que M. Humbert a participé à cette œuvre de défense nécessaire. Navisons-nous, après avoir fait écarter les généraux Cramer, Vaillat et Gallot, que nous n'avons pas eu de renseignements sur les officiers qui nous procuraient quelques renseignements de cet ordre sur certains officiers de cavalerie, renseignements que je transmis à mon collègue de la guerre...
« M. PELLETAN ajoute, ce qui provoque des rires dans la salle :
« Je n'eus pas à faire un semblable travail pour la marine. Aurais-je en effet confié à un réactionnaire les vaisseaux constituant l'escadre du Nord, que je n'aurais pas à craindre qu'il vint, à bord de son vaisseau amiral, bombarder de la place de la Concorde le ministère de la marine !
« En somme, notre devoir de défense républicaine était de faire ce que nous avons fait, et M. Humbert nous a aidés...
« Je dois ajouter, en ce qui concerne les renseignements fournis par le Grand-Orient, amiral, bombardier de la place de la Concorde, que M. Humbert et un autre officier du cabinet...
« M. HUMBERT. — J'ai été en effet partisan de recueillir tous les renseignements qui pouvaient être utiles, aussi bien sur les conditions de recrutement des officiers, que sur les conditions de leur avancement. Mais je me suis toujours élevé contre le bill anonyme, et il en est parvenu au ministère...
« M. Camille PELLETAN. — La lettre anonyme est en effet abominable et une source plutôt fâcheuse de renseignements. Mais elle peut donner lieu à l'arrestation d'une enquête utile. Quant aux « fiches », elles ont été utiles. Quant aux « fiches », elles ont été utiles... »

« On entend divers autres témoins notamment des officiers qui font l'éloge de M. Humbert, puis l'audience est renvoyée à jeudi... »

LES SALAIRES EN ALLEMAGNE ET EN ANGLETERRE

Londres, 27 juin. — Le ministre du Commerce publie aujourd'hui un « Livre Jaune » extrêmement important de 550 pages, donnant les résultats d'une étude approfondie sur les conditions de la classe ouvrière en Allemagne avec une comparaison des salaires, des heures de travail, des prix des foyers des ouvriers habituels dans les deux pays, la conclusion de l'ensemble de l'enquête est exposée comme suit :
« Les résultats généraux de la comparaison démontrent que, dans les villes d'Allemagne, les ouvriers des principales professions reçoivent un salaire inférieur d'environ 17 % à celui des ouvriers anglais correspondants, et cela pour une durée de travail hebdomadaire supérieure d'environ 10 %...
« En d'autres termes, le salaire par heure est environ les trois quarts seulement des salaires anglais pour un même travail, malgré le fait que les prix du foyer, du chauffage, de la nourriture sont de 15 % supérieurs, pour un même genre de vie... »

« par le Procureur de la République et le chef de la Sûreté...
« Très bien ! Je vais alors me rendre au Cosmopolitan... Mais j'oublie absolument le nom de son maître... Hier j'ai vu juste à l'heure, dans le Cosmopolitan, un affaire qui s'est dénoué au poste de l'Opéra...
« Ah ! parfaitement... je suis, dit le secrétaire en souriant... Vous êtes monsieur Gaston de Money ?
« Oui, monsieur !
« Nous avons un rapport...
« Le secrétaire ouvrit un dossier...
« Il en tira une feuille qu'il parcourut rapidement...
« En effet, cela se passait à minuit et demi, à l'heure où le sous-brigadier Duvivier était de service...
« Vous plairait-il de me donner lecture de ce rapport ?
« Parfaitement ! répondit le secrétaire...
« En deux pages d'un style filandreuse et embarrassé, le sous-brigadier Duvivier expliquait qu'il avait été appelé à l'Opéra, où il allait prendre le service, il avait trouvé au poste le sieur de Money, accompagné d'une dame...
« Ce dernier avait émis la prétention de faire arrêter et retenir au poste un sieur Konig, lequel n'était autre que le sieur de Money, qui avait payé une addition au café de la Paix...
« Comme le sieur de Money insistait, il s'éleva dans l'obligation, lui, sous-brigadier, de répondre :
« Je connais mon métier, monsieur, et je n'ai rien de mieux à offrir que de vous le faire...
« Puis, comme en somme, la note était acquiescée, le sieur Konig, qui avait été arrêté, fut relâché et déclaré demeurant 44, rue de Trévise, hôtel de la Havane, il avait renvoyé plaignant et prévenu...
« Le rapport se terminait ainsi :
« Le sieur Louis Henry, étant au Café de la Paix, m'a déclaré qu'il avait été témoin de la scène qui s'est passée au Café de la Paix, et qu'il avait vu le sieur de Money, qui avait payé une addition au café de la Paix... »

LA LIBERATION DE LIEBKNECHT

Le député Liebknecht libéré par le Landtag...
Berlin, 27 juin. — Le prince de Bismarck, chancelier de l'Empire, a ouvert la session du Landtag de Prusse en donnant lecture d'un message royal...
Le président de la Chambre des seigneurs a proposé un « vivat » à l'adresse de l'empereur et l'immense majorité des députés s'est jointe à lui avec enthousiasme...
La Chambre a été saisie du cas de l'arrestation de Liebknecht, qui a été condamné comme nous l'avons dit pour des récents articles libéraux à 15 mois de détention...
On sait, d'après les journaux, que le procureur général de l'Empire a refusé d'accorder à M. Liebknecht d'interrompre sa peine d'emprisonnement de détention pour aller à la Chambre...
La fraction socialiste de la Chambre a saisi de ce cas l'assemblée, par une motion dans laquelle le gouvernement est prié de suspendre pour la durée de la session parlementaire, la peine frappant le député Liebknecht...
Les députés radicaux ont accueilli cette motion... »

LE CONGRÈS FÉMINISTE

Les droits civils de la femme. — Le droit de l'é